

De : Henri Forest [mailto: ]

Envoyé : jeudi 18 octobre 2018 12:33

Objet : RE: Position du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de Médecine du Travail

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la position constructive de votre collègue sur le rapport. Cependant il semble qu'il persiste un peu de réticence dans vos propos sur l'évolution d'une prise en charge interdisciplinaire de la prévention primaire sous-tendue par la crainte d'une marginalisation du médecin du travail en la matière.

Ce n'est pas le sens du rapport, car celui-ci ne remet pas en cause le périmètre des missions de chacun des métiers de la prévention. Il intègre de notre point de vue tout à fait la dimension de la mission du médecin du travail que vous soulignez : l'évaluation globale de la situation médico-socio-professionnelle réelle des salariés.

Cette dimension peut, à notre sens, pleinement voire même mieux se déployer dans le cadre unique et rassemblé pour l'ensemble des métiers de la prévention provenant d'organismes différents qui partagent la même finalité dans leur action : la promotion de la santé au travail. Aux nouvelles structures, désormais clairement dédiées à la prévention avec une gouvernance refondée (libérée de l'équivoque que pouvait laisser planer une organisation des SST par les employeurs), de s'organiser pour que chacun des métiers en fonction de leur spécificité, mais à égalité de point de vue, participent ensemble aux actions de prévention notamment primaires nécessaires aux entreprises et aux salariés. La prééminence, *a priori*, d'un métier par rapport à un autre pour une intervention collective de prévention face à un problème donné pour une entreprise donnée ne paraît pas à même de donner la fluidité nécessaire pour répondre de façon pertinente aux situations concrètes fort diverses par leur nature ou leur complexité.

Une fois ces principes posés, il ne revenait pas à ce rapport d'entrer plus à fond dans l'organisation fine des structures régionales en termes d'organigramme, de mode de fonctionnement et de management. Nous persistons à penser qu'un nouveau cadre reconnu regroupant les compétences de disciplines différentes, d'une taille critique permettant de réels moyens d'exercice est un atout tant pour les « usagers » des structures que pour les différents acteurs appelés à y travailler et être source d'attractivité pour ces derniers. Nous avons aussi insisté sur la nécessité de développer des périodes de formation commune initiale et continue entre les différents métiers de la prévention pour favoriser le travail pluridisciplinaire, là, la balle est notamment dans le camp des universitaires.

Il est bien évident que la concrétisation de ce scénario ambitieux suppose une étape préalable de préfiguration détaillant précisément les modalités de mise en œuvre en termes de gouvernance, d'organisation, et de management des compétences. Cette étape doit nécessairement se faire en associant étroitement les acteurs de terrain, en favorisant le dialogue et l'implication de toutes les parties prenantes du projet. Aussi, nous tenons à rappeler que le rapport en soi constitue un point de départ, étant entendu qu'il est désormais dans les mains du gouvernement et des partenaires sociaux à travers la concertation qui s'ouvrira dès la fin du mois d'octobre, en vue d'une réforme législative en 2019.

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Croyez Madame, Monsieur, en nos salutations sincères.

Pour les Co-rapporteurs,

Henri Forest